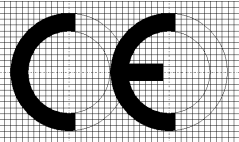


# DECLARATION DE CONFORMITE

<b>Scierie MOMMERT</b> 15 route du bas Fayel 27480 FLEURY-LA-FORET	
Tel : 02 32 49 67 62 Fax : 02 32 49 56 21	Mail : contact@scieriemommert.com

Description du Produit	<b>BOIS DE STRUCTURE CLASSE A SECTION RECTANGULAIRE</b> Détails selon documentation technique DT 1
Dispositions auxquelles le produit doit se conformer (principales normes de référence)	
NF EN 14081-1+A1	Structures en bois - Bois de structure de section rectangulaire classé selon la résistance - Partie 1 : exigences générales
NF B52-0011	Règles d'utilisation du bois dans la construction – Classement visuel pour l'emploi en structures des bois sciés français résineux et feuillus
MQ-CERT/06-217	Règlement CE bois de structure
NF EN 350-2	Durabilité naturelle du bois massif
Conditions particulières qui s'appliquent à l'utilisation du produit Exemples : Conditions de stockage des bois traités sur chantier  Etc. La liste de débit ainsi que le classement structurel selon la norme NF B52-001 est inscrit sur le bon de livraison	

Numéro du certificat de contrôle	11 – CPD – xxxxxxxx	Numéro de l'organisme notifié	0380
Mr Denis MOMMERT, dirigeant de l'entreprise			
Noms et qualité de la personne habilitée à signer la déclaration			

La déclaration de conformité doit être préparée et conservée par l'entreprise.  
La déclaration doit être accompagnée d'un certificat de contrôle de la production en usine (ou Certificat CE) établi par l'organisme notifié.  
Ces 2 documents doivent être rédigés dans la langue officielle de l'état membre dans lequel le produit va être utilisé.